

### Questions au Feuilleton

2. Combien de cas de maladie de Hansen existaient au Canada en a) 1965, b) 1970, c) 1975?

3. A-t-on enregistré au Canada des cas de contagion de la maladie de Hansen, soit de la manière traditionnelle, soit peut-être par l'hérédité?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. a) Colombie-Britannique, 9; b) Alberta, 5; c) Saskatchewan, 2; d) Manitoba, 6; e) Ontario, 68; f) Québec, 8; g) Nouveau-Brunswick, 0; h) Nouvelle-Écosse, 0; i) Île-du-Prince-Édouard, 0; j) Terre-Neuve, 1.

2. a) 38; b) 51; c) 92.

3. Les renseignements dont nous disposons indiquent que moins du tiers des cas enregistrés de lèpre peuvent encore être contagieux. Toutes ces personnes atteintes, à l'exception d'un seul cas possible, ont contracté la maladie à l'extérieur du pays lorsqu'elles résidaient dans des régions où la maladie est endémique. Il existe un traitement efficace pour cette maladie et le risque de contagion est considéré comme étant faible. Rien n'indique que les facteurs génétiques jouent un rôle dans la transmission de la maladie de Hansen.

### LA CRÉATION D'UNE SOURCE CANADIENNE D'APPROVISIONNEMENT EN VACCINS ANTIGRIPPAUX

Question n° 2001—**M. Yewchuk:**

L'Institut Armand Frappier a-t-il reçu, en 1976, des subventions gouvernementales pour la création d'une source canadienne d'approvisionnement en vaccins antigrippe et, dans l'affirmative, pour quel montant?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Oui. Au cours de l'année financière 1975-1976, l'Institut Armand Frappier a reçu \$200,000 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour la création d'une source canadienne d'approvisionnement en vaccins antigrippaux.

### LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Question n° 2012—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Combien de personnes au Canada, par province, touchent la pension de vieillesse?

2. Des bénéficiaires de la pension de vieillesse, combien au Canada reçoivent, par province, le supplément de revenu garanti?

3. Des bénéficiaires du supplément de revenu garanti, combien au Canada en perçoivent le montant intégral, par province?

4. Quel montant moyen, pour le Canada et pour chaque province, les bénéficiaires de la pension de vieillesse touchent-ils comme supplément de revenu garanti?

5. Les réponses aux questions ci-dessus tiennent-elles compte des personnes vivant à l'étranger et touchant la pension de vieillesse et, dans l'affirmative, de combien de personnes s'agit-il et, si celles-ci sont réparties par province, quel en est le nombre par province?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):**

	1	2	3
Province ou territoire	Nombre de bénéficiaires du S.V.	Nombre de bénéficiaires du S.R.G.	Nombre de bénéficiaires du S.R.G. maximal
Terre-Neuve	37,419	30,714	19,607
Île-du-Prince-Édouard	13,376	9,915	4,578
Nouvelle-Écosse	81,146	54,191	24,453
Nouveau-Brunswick	61,560	41,109	19,231
Québec	489,582	308,122	144,656
Ontario	734,286	342,128	105,916
Manitoba	107,188	61,951	21,441
Saskatchewan	103,300	56,901	20,439

[M. Epp.]

Province ou territoire	1	2	3
	Nombre de bénéficiaires du S.V.	Nombre de bénéficiaires du S.R.G.	Nombre de bénéficiaires du S.R.G. maximal
Alberta	136,764	78,229	29,214
Colombie-Britannique	237,687	123,942	44,457
Territoires du Nord-Ouest	1,089	839	720
Yukon	584	330	223
Total	2,003,981	1,108,371	434,935

NOTA: Les données ci-dessus représentent les bénéficiaires de la S.V. et du S.R.G. en décembre 1976.

4. Pour le Canada, le montant moyen touché par le bénéficiaire du Supplément du revenu garanti est de \$77.29 et pour chaque province il est le suivant: Terre-Neuve, \$84.40; Île-du-Prince-Édouard, \$80.22; Nouvelle-Écosse, \$80.24; Nouveau-Brunswick, \$81.90; Québec, \$81.35; Ontario, \$73.12; Manitoba, \$75.52; Saskatchewan, \$76.76; Alberta, \$76.11; Colombie-Britannique, \$75.52.

5. Oui. Les bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse vivant à l'étranger reçoivent les prestations par le bureau régional de la dernière province où ils ont résidé. La répartition statistique est la suivante:

Province	Nombre de bénéficiaires de la S.V. vivant à l'étranger
Terre-Neuve	96
Île-du-Prince-Édouard	72
Nouvelle-Écosse	418
Nouveau-Brunswick	351
Québec	3,484
Ontario	5,522
Manitoba	576
Saskatchewan	366
Alberta	644
Colombie-Britannique	2,399
Total	13,928

NOTA: Les données ci-dessus représentent les personnes qui recevaient les prestations de sécurité de la vieillesse, à l'étranger, en décembre 1976.

### LA PRODUCTION DU FROMAGE CHEDDAR EN ALBERTA

Question n° 2051—**M. Schellenberger:**

1. Au cours des trois dernières années, quel a été le pourcentage du cheddar canadien produit en Alberta par rapport à la production nationale?

2. Dans quelle catégorie les inspecteurs du ministère de l'Agriculture ont-ils classé le cheddar produit en Alberta?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):**

	Alberta (livres)	Canada (livres)	
1974/1975	4,966,000	190,560,000	
1975/1976	6,838,000	179,399,000	
1976/Janvier 1977	5,723,000	145,674,000	
2.	Première catégorie (livres)	Inférieur à la somme (livres)	Non classé* (livres)
1974/1975	4,027,000	711,000	228,000
1975/1976	4,750,000	1,163,000	925,000
1976/Janvier 1977	4,608,000	342,000	773,000

\*Le classement du fromage Cheddar n'est pas obligatoire en vertu de la loi et du Règlement sur les produits laitiers du Canada.